

Cournonsec,
Le 18 décembre 2012



Conseil Municipal du 14 décembre 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le conseil municipal était réuni pour le dernier Conseil de l'année afin de débattre sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.
Approbation à l'unanimité du Conseil.

2 - Compte rendu de la séance du 8 novembre 2012

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 novembre 2012. Adoption à l'unanimité du conseil.

3 - Finances

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative N°2. Elle porte essentiellement sur les recettes de fonctionnement qui font apparaître un excédent de 39 000 € réparti sur différents chapitres et ventilé dans les dépenses afin d'équilibrer la section de Fonctionnement.

Le différentiel concernant l'investissement porte sur un excédent de 35 000 € enregistré sur le chapitre "Taxe Locale d'équipement" et réparti sur les dépenses afin d'équilibrer la section d'investissement.

Adoption à l'unanimité du conseil.

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Dans le cadre du DOB 2013, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une projection du budget 2013.

Il liste les principaux travaux d'investissement prévus :

- Rue Ricard
- Liaison interquartiers
- Extension de la cantine
- Voirie Las Davaladas / Traversette / Ancien marché

Soit un montant global de **1 162 300 € pour la section Investissement**

La section Fonctionnement représente une masse globale de **2 513 430 €** répartie dans les différents chapitres (charges à caractère général / charges de personnel / charges de gestion charges financières).

Un budget qui reste stable par rapport à l'exercice précédent.
Adoption à l'unanimité du Conseil.

4 - Régime Indemnitaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, relative à la Fonction Publique Territoriale, l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale fixe les régimes indemnitaires des agents territoriaux dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat. Il propose en conséquence de reconduire les indemnités d'exercice liées aux différents grades de tous les agents de la commune.

Adoption à l'unanimité du conseil.

5 - Dénomination de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dossiers de réalisation des programmes d'habitat sur le secteur « Mas de Bonnel / Mas de Plagnol » (opérations de 5 et 6 logements individuels). Compte tenu de l'état d'avancement de ces dossiers, il propose au conseil de procéder à la dénomination des voiries correspondantes.

- Voirie de desserte dans le prolongement de la rue des maseliers direction Gigan:
« **Chemin des Ormes** »
- Voirie de desserte des lots implantés en parallèle à la rue des : « **Rue du Grand Champ** »

Approbation à l'unanimité du conseil.

6 - Informations

Charte Eco système

Précédemment annoncé dans le dernier numéro de *Vivre Cournonsec*, la commune s'est engagée au côté de Montpellier Agglomération et en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans un programme de prévention et de réduction des déchets. L'objectif étant de sensibiliser tous les acteurs locaux et de définir ensemble des actions afin de réduire la production de déchets.

Adoption à l'unanimité du conseil.

Open Data

L'ouverture des données ou OPEN DATA consiste à mettre à disposition des citoyens et des entreprises des données publiques et de faciliter leur réutilisation afin de favoriser l'innovation.

Ce droit de réutilisation a été impulsé par la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 qui a été transposée en France par l'ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques qui a elle-même modifiée la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration, le public et diverses transpositions d'ordre administratif, social et fiscal.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier s'inscrit dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement de services numériques. Elle s'engage donc dans l'open data et souhaite faire participer ses 31 communes membres au projet.

Au regard des contraintes techniques et juridiques inhérentes à la mise en place de ces procédures et afin de garantir à l'ensemble des communes membres un service sécurisé et de qualité pour un coût optimal, la Communauté d'Agglomération a souhaité développer une solution mutualisée de mise à disposition dématérialisée des données publiques en partenariat

avec ses communes membres dans le cadre des articles L 5216-7-1 et L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations que vous propose Montpellier Agglomération sont fiabilisées, structurées et organisées par grands domaines : transport, culture, mobilité, administration, aménagement... Elles sont issues des communes de la collectivité associées à la démarche : aujourd'hui, outre les données issues directement de l'Agglomération, 10 communes dont Cournonsec sont engagées dans ce mouvement. A terme ce sont les 31 communes de l'agglo qui offriront ce nouveau service.

Adoption à l'unanimité du conseil.

Sig Intercommunal

Le Système d'Information Géographique élaboré par Montpellier Agglomération, est une application réservée aux services municipaux. Il s'agit d'un plan de la commune avec des superpositions de couches différentes telles que des photos aériennes, le cadastre, les réseaux, le Plan Local d'Urbanisme...

La nouvelle version est disponible, plus performante elle offre aux utilisateurs de nombreuses fonctionnalités. 3 agents municipaux utilisateurs de cet outil bénéficient ponctuellement de formations suite aux mises à jour du logiciel.

7 - Patrimoine

Suite à l'étude minérale effectuée par les services de la DRAC sur le territoire de Cournonsec au lieu dit "Jalargues" pour la rénovation de la Cathédrale Saint Pierre de Montpellier et avec l'accord de la commune, une réouverture temporaire de l'ancienne carrière, pour une extraction de 20 à 30m³ de pierre identique à l'édifice, est prévue à partir du 10 décembre 2012; la fermeture aura lieu, au plus tard, le 31 janvier 2012.

8 - Cession gratuite des parcelles D N° 786, 790 793, 887, 892

Monsieur le Maire rappelle le projet urbain partenarial intervenu le 24 octobre 2011 entre la commune, le Groupe G.G.L, et les consorts Rigal en vue de la participation financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement définie le long de l'impasse des maseliers sur le secteur du Mas de Plagnol.

Dans le cadre des dispositions de l'article 5 du document précité, la cession foncière à titre gratuit des parcelles cadastrées section D n° 786, 790, 793, 887, et 892, pour une superficie totale de 1 252 m² a été convenue.

A ce jour, compte tenu de l'achèvement des travaux, la régularisation du transfert de propriété peut être envisagée en vue d'une intégration des voiries dans le domaine public communal.

Adoption à l'unanimité du conseil.

9 - Crèche "La Traversette"

A compter du 1er janvier 2013, un nouveau gestionnaire va prendre en main la direction de l'établissement "La Traversette". La mission de maintenir la qualité actuelle va être confiée à CAP Santé qui gère déjà la Maison de retraite la Madelon.

L'enjeu de ce nouvel élan est, bien sûr, de maintenir la dynamique en cours, avec l'équipe en place, mais sans doute d'envisager des créations de places supplémentaires pour encore mieux répondre aux demandes des famillesournonsecôises.

10 - Questions diverses

Agenda :

Du 14 au 21 décembre : Spectacle musical "**l'Orchestre**" tous les soirs au temple à 19h - sauf samedi et dimanche : 16h, 17h et 18h proposé par Carré Menthe

Vendredi 21 décembre : **repas des aînés** : La commune invite ses aînés de plus de soixante ans au traditionnel repas de Noël.

Vendredi 21 décembre : **soirée jeux ados** de 20h à 22h à la Bibliothèque.

Lundi 31 décembre : **Réveillon du jour de l'an** organisé par le Foyer Rural à partir de 20h30 à la salle des Fêtes.

Samedi 19 janvier : Monsieur le Maire et le Conseil Municipal accueillent **les nouveauxournonsécois** à partir de 9h30 à la salle des Fêtes.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Conseillers pour le travail d'ensemble effectué et leur participation aux débats, et clôture la séance.

Le Maire
Président de Montpellier Agglomération
Conseiller Général
Jean-Pierre MOURE

